

Le nouveau défenseur de l'association Mis-et-Thiennot, Jean-Pierre Mignard, compte aller vite. La sixième requête en révision sera déposée avant Pâques.



Jean-Pierre Mignard et son jeune confrère, Pierre-Emmanuel Blard, aux côtés des membres de l'association de défense Mis-et-Thiennot. - (dr)

Dans un article paru en octobre 2006, *Le Monde* en faisait « l'avocat des princes et des banlieues ». Entre Clearstream, les écoutes de l'Élysée, les événements de Clichy-sous-Bois, Médiapart, le naufrage de l'Erika ou l'attentat du DC 10 d'UTA, ce Nivernais âgé de 60 ans a effectivement balayé très large depuis 1974, date de son inscription au Barreau de Paris. En reprenant le flambeau de Jean-Paul Thibault dans l'affaire Mis et Thiennot, Jean-Pierre Mignard, par ailleurs membre de la haute autorité socialiste qui vient de gérer la primaire remportée par François Hollande, ajoute une nouvelle corde à son arc. Avec une seule et unique ambition : gagner.

Cinq requêtes en révision successives n'ont pas réussi à faire infléchir la justice française. Comment comptez-vous opérer pour obtenir la réhabilitation de Mis et Thiennot ?

« En allant à l'essentiel et en proposant aux juges de prendre une décision concrète : puisque les condamnations ont été prononcées à cause d'aveux obtenus sous la torture et dans des circonstances absolument effroyables, il faut obtenir l'annulation d'une partie de la procédure. Une procédure « nulle et non avenue car viciée de manière rédhibitoire », suivant l'expression juridique consacrée. Une fois les aveux évacués, cette affaire examinée en l'état de notre droit actuel, prendra sa véritable dimension. »

Un tel discours peut-il être entendu ?

« Oui, j'en suis persuadé. Aujourd'hui, plus aucun magistrat et plus aucune juridiction n'accepterait de prendre en compte des aveux passés dans de telles circonstances. En droit pénal, ce sont les auteurs de violences qui sont les criminels. Et ces policiers qui, pour certains, avaient appris à vivre dans l'impunité sous le régime de Vichy, doivent bien être considérés comme des criminels. Si nous allions devant la Cour européenne de justice, elle n'accepterait pas des procès-verbaux présentés par des tortionnaires. »

Avez-vous bon espoir d'obtenir la réhabilitation ?

« Oui. Sinon, je n'aurais pas accepté de reprendre le dossier. Je suis Nivernais, j'ai grandi à Cosne-sur-Loire. L'affaire Mis et Thiennot, je connaissais. Avec mon jeune confrère, Pierre-Emmanuel Blard, nous avons l'intention d'aller vite. La sixième requête sera déposée avant Pâques.

Propos recueillis
par Bruno Mascle